

## **Dans les autres départements...**

### **Les procédures de renouvellement ont commencé.**

Nous recevons des informations des autres SNUipp qui nous informent que les opérations de renouvellement ont commencé. Ainsi, les contrats ont été renouvelés dans les régions suivantes : Midi-Pyrénées, Centre, Poitou-Charente, Pays de la Loire, Basse-Normandie etc.. cette liste n'est pas exhaustive. Mais aucun département n'a les mêmes règles de renouvellement.

Ainsi dans la Somme, le renouvellement ne vaut que jusqu'au 31 décembre 2008, dans le Calvados, un renouvellement pour un an a été accordé pour certains EVS.

En Charente, tous les EVS 1er degré ont été renouvelés (handicap, assistance à la direction), ailleurs seuls les EVS handicap sont renouvelés.

Dans l'Ain : pénurie d'EVS

Dans notre académie, l'Ain a recruté rapidement des EVS il y a plus de 2 ans. En raison du faible taux de chômage, peu d'EVS ont été accordés. Dès décembre 2007, tous les postes d'EVS assistance à la direction ont été supprimés pour être transformés en EVS handicap.

A partir de mars 2008, les premiers contrats EVS CAE sont arrivés à terme. Aucun remplacement n'a été prévu. Beaucoup d'écoles se mobilisent car des élèves handicapés ayant reçu une notification de la Maison du Handicap n'ont plus aucune aide d'AVS, ni d'EVS.

Le Rhône n'est pas à l'abri d'une telle situation si un nombre insuffisant d'EVS sont renouvelés.